



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**

Délégation Académique aux  
Relations Internationales  
Européennes et à la  
Coopération  
Référéce  
AP/FP/09092010

Dossier suivi par  
Alexandre Pajon  
Téléphone  
05 61 17 78 04  
Télécopie  
05 61 17 71 41  
Courriel  
dareic  
@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques  
31073 Toulouse cedex 9

Toulouse, le 9 septembre 2010

Le recteur de l'académie de Toulouse  
à  
Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissements  
s/c de Messieurs les IA-DSDEN

Objet : Programme Brigitte Sauzay (financement OFAJ) - appel à candidatures

Pour la neuvième année consécutive, l'académie de Toulouse souhaite encourager la participation des élèves du second degré à ce programme dans le cadre du soutien à la diversification de l'apprentissage des langues.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un échange individuel entre deux élèves. Chacun séjourne chez son partenaire pour une durée minimum de deux mois et maximum de trois mois. Le séjour peut coïncider avec une partie des vacances scolaires, mais il doit comporter une scolarisation obligatoire d'au moins six semaines dans l'établissement du correspondant. La classe concernée est la classe de Seconde. Les élèves de l'académie séjourneront en Allemagne entre le 30 avril et le 7 juillet 2011, leur séjour pouvant se prolonger jusqu'au 31 juillet. Leurs partenaires allemands viendront du 10 septembre au 5 novembre 2011 et seront scolarisés en classe de Première ou de Seconde.

Le *BOEN* n° 38 du 15 octobre 2009 précise les modalités de ce programme binational. Pour rédiger l'appréciation portée sur les candidatures, vous prendrez en compte la motivation, l'intérêt pour une meilleure connaissance de la langue et de la culture allemande, ainsi que les qualités relationnelles et d'adaptation de l'élève, de même que l'investissement familial pour l'accueil du partenaire. Un court entretien avec l'élève peut être nécessaire, afin de mieux connaître sa motivation et ses capacités d'adaptation. La participation des élèves à ce type d'échange est à discuter avec l'ensemble des enseignants de la classe concernée.

Nous avons actuellement deux accords de partenariat éducatif avec la Basse-Saxe et la ville-Etat de Hambourg qui nous permettent de proposer une vingtaine de places pour Hambourg et autant pour la Basse-Saxe. C'est pourquoi nous ne pourrons pas répondre à toutes les demandes et vous incitons aussi à prendre contact avec l'établissement allemand qui a un accord d'appariement avec le vôtre afin de trouver, le cas échéant, d'autres élèves allemands désireux de réaliser ce type d'échange. Enfin une autre possibilité consiste en la recherche, par les familles, de partenaires à partir de la bourse d'échanges du site Internet de l'Office franco-allemand pour la jeunesse.

J'organise un appel à candidatures qui se terminera

- le vendredi 15 octobre 2010 pour les candidats intéressés par Hambourg,
- le vendredi 12 novembre 2010 pour les candidats intéressés par la Basse-Saxe.

Pour constituer les dossiers de candidatures, les familles doivent écrire à la DAREIC qui les conseillera : dareic@ac-toulouse.fr



Nous adoptons trois types de procédures :

2/2

1. pour les candidats à des échanges avec Hambourg, les familles doivent télécharger le formulaire sur le site académique, puis le compléter. Le formulaire-papier doit être déposé en deux exemplaires auprès de l'établissement. Les établissements complèteront la partie confidentielle et feront parvenir le dossier complet à la DAREIC. Les appariements seront établis en lien avec ses collègues de Hambourg, les noms des partenaires retenus seront connus courant janvier 2010.
2. pour les candidats à des échanges avec la Basse-Saxe, les familles doivent remplir en ligne le formulaire sur le site du ministère de Basse-Saxe, puis l'imprimer. Le site sera ouvert du 15 novembre au 15 décembre. Une fois signé, il doit être déposé en un exemplaire auprès de l'établissement de l'élève. Les établissements complèteront la partie confidentielle et feront parvenir le document à la DAREIC. La constitution des binômes se fera en lien avec les collègues de Basse-Saxe ; les familles seront avisées du nom des partenaires courant janvier 2010.
3. pour les candidats ayant déjà trouvé leurs partenaires la constitution du dossier est toujours indispensable. Le dossier devra être téléchargé sur le site de l'académie, complété et remis au chef d'établissement de l'élève en deux exemplaires. Le dossier avec la partie confidentielle sera adressé à la DAREIC.


La demande de subvention auprès de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse ne peut s'effectuer que lorsque le partenaire de l'échange est identifié. Les délais pour solliciter un financement sont de 6 semaines avant la date du début de l'échange. Pour ce faire, les formulaires réglementaires devront être sollicités et renvoyés au Rectorat, à la DSM 1 (Mme Lermite), accompagnés d'un RIB. L'OFAJ prend en charge les frais de voyage des élèves, sur la base d'un forfait kilométrique (par exemple, en 2009 : 274 Euros pour la Basse-Saxe).

La subvention sera attribuée après le retour de l'élève en France, sur présentation d'un compte rendu de l'échange rédigé par lui-même et d'une attestation de présence délivrée par le lycée allemand. Ces documents seront envoyés à Mme Lermite à la DSM 1, qui les transmettra à l'OFAJ.

Une réunion sera organisée par M. Pajon, DAREIC, et M. Chevillard, IA-IPR d'allemand, en mars 2011 dans un lycée de l'agglomération toulousaine pour les parents qui auront vu la candidature de leur enfant retenue. La DAREIC suit en effet ce dossier en collaboration avec M. Chevillard, IA-IPR d'allemand.

Je vous remercie de diffuser cette information auprès des enseignants d'allemand et des familles des élèves concernés par l'enseignement de l'allemand dans votre établissement.

Le recteur de l'académie de Toulouse



Olivier Dugrip  
Chancelier des universités